

Municipalité de | Municipality of

Pontiac

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mardi 15 septembre 2026 à 20h00, au centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148, à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant, et les conseillers, M. Jean Côté, M. Scott McDonald, M. Garry Dagenais, M. Serge Laforest et Mme Chantal Allen.

Également présent, M. Mario Allen, Mario Pilon, directeur des finances et quelques citoyens.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE/AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 157 du Code municipal, M. Roger Larose, président, constate la présence des membres du conseil et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 20h00.

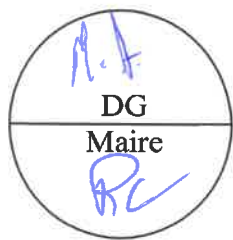
2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

Le maire, Roger Larose, prend connaissance des inscriptions au registre des questions et donne la parole au public. Aucune question.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Parole au public et questions
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption et dépôt du rapport financier 2024 et du rapport du vérificateur externe
5. Acceptation d'une offre de services – services professionnels d'un auditeur externe pour les états financiers 2025
6. Acceptation d'offre de service – Cain Lamarre - services juridiques
7. Avis de motion - règlement 08-26 relatif à l'amélioration de l'offre en matière de logement abordable, social ou familial
8. Avis de motion - règlement 09-26 établissant les modalités de paiement des droits de mutation immobilière en plusieurs versements
9. Dépôt des états financiers 2024 et du rapport du vérificateur externe
10. Période de questions du public
11. Levée de la séance

26-09-5989



IL EST PROPOSÉ PAR le maire Roger Larose et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

ET RÉSOLU D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

26-09-5990

4. ADOPTION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 176 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a dressé le rapport financier de la Municipalité de Pontiac pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024 et en a attesté la véracité ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier comprend les états financiers de la Municipalité de Pontiac pour l'exercice financier 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport du vérificateur externe portant sur le rapport financier de l'exercice 2024 a été présenté au conseil municipal par la firme Forvis Mazars, S.E.N.C.R.L. ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe doivent être déposés lors d'une séance du conseil ;

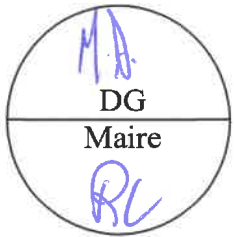
PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le maire Roger Larose et appuyé par le conseiller Dr. Jean Amyotte.

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Pontiac adopte le rapport financier de la Municipalité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024.

QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt du rapport financier 2024 et du rapport du vérificateur externe.

QUE le conseil municipal autorise le greffier-trésorier à transmettre, dans les plus brefs délais, les documents requis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément aux dispositions applicables du Code municipal du Québec.

Adoptée



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

26-09-5991

5. ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES – SERVICES PROFESSIONNELS D'UN AUDITEUR EXTERNE POUR LES ÉTATS FINANCIERS 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac a reçu, de gré à gré, une offre de services d'un montant de 40 000,00 \$ de la firme Forvis Mazars, S.E.N.C.R.L., pour la réalisation des états financiers de l'exercice 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Forvis Mazars, S.E.N.C.R.L. a réalisé l'audit des états financiers des exercices 2022, 2023 et 2024 et qu'il est avantageux pour la Municipalité de maintenir les services de cette même firme afin d'assurer une continuité dans le processus d'audit ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Chantal Allen et appuyé par le conseiller Jean Côté.

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal octroie le contrat de services professionnels d'un auditeur externe pour la réalisation de l'audit des états financiers de l'exercice 2025 à la firme Forvis Mazars, S.E.N.C.R.L., pour un montant de 40 000,00 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et/ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Pontiac, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

QUE les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02 13000 413.

Adoptée

26-09-5992

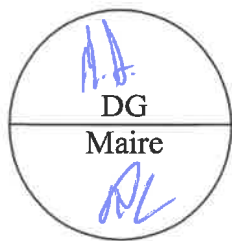
6. ACCEPTATION D'OFFRE DE SERVICE – CAIN LAMARRE - SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre le traitement des dossiers en cours pour 2026 et 2027 dans le cadre des divers services juridiques ;

CONSIDÉRANT l'offre de service du cabinet Cain Lamarre, incluant deux banques d'heures et des taux horaires adaptés selon le type de service ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Garry Dagenais et appuyé par le conseiller Scott McDonald.

ET RÉSOLU D'accepter l'offre de service de Cain Lamarre pour l'année 2026 pour:



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

- Une banque d'heures de 15 heures pour les dossiers judiciairisés ou autres services professionnels, au taux de 350 \$/heure pour les professionnels ayant plus de 15 ans de pratique, et 300 \$/heure pour ceux ayant moins de 15 ans de pratique.

D'accepter l'offre de service de Cain Lamarre pour l'année 2027 pour:

- Une banque d'heures de 15 heures pour les dossiers judiciairisés ou autres services professionnels, au taux de 360 \$/heure pour les professionnels ayant plus de 15 ans de pratique, et 310 \$/heure pour ceux ayant moins de 15 ans de pratique.

QUE ces dépenses soient attribuées au poste budgétaire 02 61000 412 et autres postes budgétaires se terminant par 412 - Services juridiques.

Adoptée

26-09-5993

7. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 08-26 RELATIF À L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE EN MATIÈRE DE LOGEMENT ABORDABLE, SOCIAL OU FAMILIAL

Avis de motion est donné par Scott McDonald, conseiller du district 2 de la Municipalité de Pontiac, à l'effet qu'il y aura adoption du règlement 08-26 relatif à l'amélioration de l'offre en matière de logement abordable, social ou familial.

Adoptée

26-09-5994

8. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 09-26 ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES DROITS DE MUTATION IMMOBILIÈRE EN PLUSIEURS VERSEMENTS

Avis de motion est donné par Scott McDonald, conseiller du district 2 de la Municipalité de Pontiac, à l'effet qu'il y aura adoption du règlement 09-26 établissant les modalités de paiement des droits de mutation immobilière en plusieurs versements.

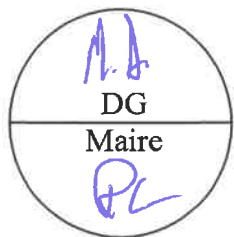
Adoptée

9. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2024 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Déposé

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune



26-09-5995



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Chantal Allen et appuyé par le conseiller Serge Laforest.

ET RÉSOLU DE lever la séance à 20h03 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

Mario Allen
Directeur général

Roger Larose
Maire

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».